

Plan d'accessibilité des SEAF

Engagement

La mission des Services à l'enfance Andrew Fleck (SEAF) est de soutenir les enfants et leurs familles par le biais de services inclusifs de haute qualité qui répondent à leurs divers besoins en matière de développement, d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants.

Dans l'accomplissement de notre mission, les SEAF s'efforcent en tout temps de fournir des services d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Nous nous engageons également à donner aux personnes handicapées la même possibilité d'accéder à nos services et à leur permettre de bénéficier des mêmes services, au même endroit et de la même manière que les autres client(e)s. Les SEAF s'engagent envers l'excellence dans le cadre de la prestation de ses services à tous les client(e)s, y compris les personnes handicapées.

Les SEAF prendront les mesures suivantes pour prévenir et éliminer les autres obstacles à l'accessibilité signalés :

<u>Exigence de conformité</u>	<u>Date d'achèvement</u>	<u>Date de conformité</u>
Politique sur le service à la clientèle	Janvier 2012	Janvier 2012
Énoncé d'engagement	Janvier 2012	Janvier 2012
Formation sur la LAPHO pour tout le nouveau personnel dès son entrée en poste	Janvier 2012	Janvier 2012
Politiques RH conformes à la LAPHO Politique sur l'embauche (recrutement, évaluation, sélection)	Mars 2014	Janvier 2016
Politique sur l'évaluation du rendement	Mars 2014	Janvier 2016
Changements à la politique sur la santé et sécurité	Janvier 2014	Janvier 2014
Obligation de fournir des mesures d'adaptation nécessaires à l'emploi qui tiennent compte des besoins d'accessibilité du personnel par le biais de la politique sur le maintien/retour au travail.	Janvier 2014	Janvier 2016
Création d'un processus écrit pour documenter les plans de mesures d'adaptation - Programme sur le maintien/retour au travail des SEAF	Janvier 2014	Janvier 2015

<p>Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent être informé(e)s des politiques relatives aux mesures d'adaptation pour le personnel ayant des besoins spéciaux. Exigence remplie lors de la signature du cartable de politiques à l'orientation</p> <p>Plan d'accessibilité</p> <p>Consultation et traitement des commentaires reçus des client(e) internes et externes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les coordonnées sur le site internet et les commentaires • Processus sur le traitement des commentaires des client(e)s relatifs à la LAPHO <p>Informations relatives à notre réponse en cas d'urgence comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans individuels et information sur l'accessibilité • Dans le cadre de la santé et sécurité des SEAF <p>Processus de retour au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail adapté pour le retour et le maintien au travail • Politique sur le retour/maintien au travail des SEAF et plan de gestion du cas <p>Les SEAF prendront des mesures pour veiller à ce que toute l'information disponible au public soit rendue accessible à la demande</p> <p>Tous les sites internet nouvellement lancés doivent être conformes aux WCAG 2.0 Niveau A Nouveau site</p> <p>Soumission du rapport sur l'accessibilité</p> <p>Conception des espaces publics</p> <p>Matériel de formation ou éducatif</p>	<p>Janvier 2014</p> <p>Août 2013</p> <p>Janvier 2013</p> <p>Mars 2013</p> <p>Janvier 2014</p> <p>Octobre 2013</p> <p>Août 2014</p>	<p>Janvier 2016</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Janvier 2016</p> <p>Janvier 2016</p> <p>Janvier 2014</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Janvier 2017</p> <p>Janvier 2020</p>
--	---	---